

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4544 - Vendredi 12 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS 2024/MOHÉLI

Les 9 candidats vent debout contre la liste des MBV



Les neuf candidats de
Mohéli devant la presse.

ÉLECTIONS 2024 : J-2

Un scrutin sans les assesseurs des candidats de l'opposition ?

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

29 Djamadul Thani 1445
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Janvier 2024

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 33mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 50mn

Maghrib: 18h 40mn

Incha: 19h 52mn



COMORES-FMI

Le FMI a achevé positivement sa première revue pour les Comores

Le Fonds Monétaire International (FMI) a publié via un communiqué de presse son rapport sur la première revue sur l'accord qui a été signé le 1er juin 2023 en faveur des Comores, au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). L'achèvement de cette première revue aura comme conséquence le déblocage par le Fonds d'une première tranche de 4,73 millions de dollars en faveur des Comores.

C'est via un communiqué de presse du Conseil d'Administration (CA) du Fonds Monétaire International (FMI) que la nouvelle est tombée. Réunis dans la première quinzaine du mois de décembre dernier à Washington, les administrateurs du FMI ont validé la première revue au titre de l'article IV du programme FEC. « Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La

décision du Conseil d'Administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,73 millions de dollars). D'une durée de 4 ans, cet accord a été approuvé le 1er juin 2023 et donne accès à 32,04 millions de DTS (environ 43 millions de dollars) en faveur de l'Union des Comores ».

Pour prendre sa décision, le CA s'est appuyé sur les travaux effectués par les services du FMI aux Comores qui ont loué le programme de réformes du gouvernement comorien qui visait à réduire les facteurs de fragilité et à accroître la résilience en étoffant les marges de manœuvre budgétaires, en diminuant les vulnérabilités liées à la dette, en renforçant le secteur financier et en atténuant les risques de corruption dans son engagement à vouloir redresser l'économie du pays.

Dans son rapport, les services du FMI ont bien souligné que « les autorités ont respecté quatre des six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à la fin juin 2023 et sept des huit repères structurels étaient

atteints à la fin du mois d'octobre ». Toutefois les autorités comoriennes sollicitent une rallonge de temps. « Les autorités sollicitent une dérogation pour les CRQ non respectés et une modification du CRQ de fin décembre 2023 relatif aux réserves internationales nettes (RIN) et à ceux de fin juin 2024 concernant les recettes fiscales, le solde intérieur primaire et les RIN sur la base des dernières projections macroéconomiques sur d'autres points de l'accord du 1er juin 2023 ».

Cette demande de dérogation de la partie comorienne a été soutenue par les services du FMI sous l'égide de Mme Rima Turk la représentante résidente du FMI aux Comores. « Les services du FMI souscrivent aux demandes de dérogation pour non-respect de deux CRQ, de modification du CRQ de fin décembre 2023 relatif aux RIN et des CRQ de fin juin 2024 concernant les recettes fiscales, le solde intérieur primaire et les RIN ainsi que de la transformation du CRQ sur les arriérés intérieurs nets en OI ».

Tout en souscrivant à l'essentiel



de l'évaluation des services du FMI, le CA pointe un « risque élevé de surendettement ». C'est pourquoi les administrateurs « ont recommandé de poursuivre l'assainissement budgétaire afin de constituer des réserves budgétaires et d'assurer la viabilité de la dette », poursuit le communiqué. Le Conseil a aussi souligné la nécessité impérieuse du gouvernement comorien de parachever ses outils de lutte contre la corruption. Ils ont appelé à des progrès dans la mise en œuvre de la loi anti-corruption, notamment en créant la

chambre anti-corruption, condition sine qua non pour un vrai développement économique.

Si les administrateurs du FMI ont émis certaines craintes sur des phases de réalisations du programme, leur évaluation est plutôt positive. « Les autorités comoriennes doivent être félicitées pour leur détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre satisfaisante des réformes appuyées par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ».

Imtiyaz

DROITS DE L'HOMME AUX COMORES :

Genève doit recevoir le rapport final le 29 janvier prochain

Un atelier de validation du rapport universel des droits de l'homme en Union des Comores a eu lieu le 9 janvier dernier. Selon le Délégué chargé des droits de l'homme au niveau du pays Youssouf Ismaël, l'objectif de l'atelier a été d'améliorer ledit rapport en vertu des textes fondamentaux régissant les droits humains, avant d'être soumis pour approbation à l'organe intergouvernemental des Nations Unies à Genève.

Les Comores font partie des pays encadrés par la charte des droits de l'homme des Nations Unies afin de mettre un terme aux pratiques discriminatoires. Bien que la commission des droits de l'homme au niveau du pays (CNHDL) affirme se battre pour le respect de ces droits, nombreux sont encore les citoyens qui dénoncent des abus. Ainsi, les Comores ont établi un rapport concernant le respect des droits humains au niveau du pays depuis 2019. Toutefois ce rapport est

passé en revue pour amélioration.

« Après la rencontre de Genève qui a eu lieu dernièrement, le conseil des droits de l'homme a recommandé aux Comores d'établir un rapport. Ce travail a été fait en synergie par les ministres de l'intérieur, de la justice et de l'environnement. Puis le rapport a été présenté aux Nations Unies pour approbation. Toutefois, nous nous sommes réunis aujourd'hui pour améliorer ce rapport et aller vers une validation universelle », a expliqué Youssouf Ismaël. Ce dernier a mon-

tré que le travail consistait à éliminer les textes non conformes à la charte universelle des droits de l'homme. « Le rapport doit passer en conseil des ministres très prochainement pour approbation avant d'être envoyé au conseil des droits de l'homme à Genève le 29 janvier prochain », annonce-t-il.

Interrogé sur la liberté de manifester et la liberté d'expression au niveau du pays, le Délégué aux droits de l'homme a répondu sur des pratiques contre les textes fondamentaux

des droits de l'homme. « Tout le monde est témoin de la liberté dont jouissent les citoyens dans le pays. Seulement les autorités évitent toute action qui pourrait inciter à la haine ou porter atteinte à l'ordre public. Pour rappel, le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental des Nations unies siégeant à Genève qui a pour mission de favoriser la promotion et la protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale.

Kamal Gamal

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

L'université des Comores dotée en équipements de laboratoire nucléaire

Le 10 janvier dernier, les responsables de l'université ont réceptionné un lot de matériel destiné au laboratoire de physique nucléaire. Ce matériel offert par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est composé d'équipements de mesure de la radioactivité d'une valeur estimée à 6 millions de francs comoriens.

ment des capacités, le laboratoire de Physique Nucléaire de l'Université des Comores a reçu des équipements de mesure de la radioactivité d'une valeur estimée à 6 millions fc », avance-t-il. Et de préciser que « ces équipements vont favoriser un renforcement des capacités dans le domaine des recherches scientifiques au laboratoire de physique nucléaire de l'uni-

versité des Comores. Ainsi, l'AIEA va poursuivre son soutien du développement scientifique au niveau de l'université en octroyant des fonds pour l'achat d'équipements de contrôle de qualité des installations radiologiques et la recherche des sources radioactives ».

Selon lui, le Bureau National de Liaison organisera également un at-

elier de sensibilisation sur le soutien de l'AIEA aux laboratoires de recherche et développement. « Cette opportunité permettra aux chercheurs comoriens de solliciter un soutien logistique et un renforcement de capacité dans divers domaines tels que la santé, la nutrition, l'agriculture, l'alimentation, l'eau, l'environnement, les industries et l'énergie », poursuit-il. Cette cérémonie de remise a permis aux responsables de l'enseignement supérieur de rappeler que depuis l'adhésion de l'université des Comores à l'AIEA en 2020, le pays participe à plusieurs projets internationaux et régionaux en ce sens que le laboratoire de Physique Nucléaire, Énergie et Environnement a notamment proposé le projet CO19001, dont le principe est d'établir un cadre juridique national lié à la sûreté radiologique.

Ainsi ce projet comprend le renforcement des capacités en rédaction de réglementations et guides de sûreté radiologique, ainsi que la fourniture d'équipements de recherche sur l'utilisation des rayonnements ionisants. « Les équipements fournis permet-

tront aux chercheurs comoriens d'effectuer des contrôles de qualité des services radiologiques, garantissant une utilisation sûre des équipements et des locaux. Ils pourront également surveiller les doses reçues par les patients lors d'exams radiologiques, assurer le suivi dosimétrique du personnel des services de radiologie, rechercher et identifier des sources radioactives, mesurer la radioactivité environnementale et établir une base de données nationale sur les installations et équipements utilisant des rayonnements ionisants. Cette initiative positionne les Comores sur la voie du progrès scientifique et technologique dans le domaine nucléaire », indique-t-il.

Et c'est la deuxième fois, selon le service de communication de l'université que l'AIEA fournit des équipements de pointe à l'Université des Comores. Ces récents équipements, viennent compléter ceux qui ont été fournis il y a quelques mois dans le cadre du projet CO19001.

Kamal Gamal



Remise de matériel nucléaire à l'Université des Comores.

Les activités universitaires se développent crescendo. En étroite collaboration avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, l'université des Comores a bénéficié du matériel renforçant ses capacités techniques. Lors de cette remise d'équipements, le premier administrateur de l'université Ibouroi Ali Tabibou a rappelé que l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) joue un rôle crucial dans le développement des technologies nucléaires à travers le monde, et l'Union des Comores en tire des avantages significatifs. « Grâce au projet CO19001, axé sur l'élaboration d'un cadre réglementaire et le renforce-

ELECTIONS 2024

Les 9 candidats de Mohéli s'insurgent contre la liste définitive des MBV

Depuis la nuit du mercredi 10 janvier la liste définitive des membres des bureaux de vote (MBV) est connue. Pour Mohéli 9 des 10 candidats au poste de gouverneur dénoncent des manœuvres hors la loi visant à semer le désordre dans le pays. « Des personnes qui n'ont pas fait la formation et d'autres qui ne répondent pas aux critères requis figurent dans cette liste des MBV » déplorent-ils.

Les 9 candidats au poste de gouverneur de Mohéli viennent de constater que sur la liste définitive des membres des bureaux de vote (MBV) que la CENI vient de publier ne figure aucun des leurs. « Ce sont les personnes qui figuraient sur la liste fantôme dressée depuis la coordi-

nation et qui n'a respecté aucune procédure qui sont retenues sur la liste définitive des MBV » déplore le candidat Hassanaly Abdoulanziz qui fustige des manœuvres à l'encontre du code électoral et dont la finalité est le vol. « À Ouallah 1 et Ouallah 2 on retrouve des membres d'une même famille tous dans

un bureau de vote » a-t-il ajouté.

Ces 9 candidats se sont rendus à la CEII pour avoir des explications sur ces irrégularités constatées et signalées dès le début du processus électoral, mais qui poursuivent leur bonhomme de chemin. Ils se sont même rendus à l'escadron de gendarmerie de Bonovo pour avertir avant d'organiser spontanément un point de presse à l'hôtel Faradel. Ces candidats dénoncent en plus le fait que jusqu'à hier jeudi, les listes des électeurs n'étaient pas affichées aux bureaux de vote, « alors que le

code électoral est bien clair là-dessus. Nous craignons de ne pas retrouver nos électeurs sur les listes ».

La question des accréditations des mandataires des candidats a fait également l'objet des vives inquiétudes des 9 candidats. « Ils nous demandent de leur envoyer la liste de nos mandataires, nous craignons la corruption de la part du camp adverse, une fois cette liste dévoilée. Qu'on donne les formulaires d'accréditations et à nous de les remplir par la suite » suggèrent-ils.

Cependant, ce collectif des 9 candidats compte aller jusqu'au bout du processus car ils sont convaincus disent-ils que le peuple est derrière eux et avec les 14 mandataires « de notre côté dans chaque bureaux de vote pour les gouverneurs et président, nous vaincrons » avait conclu Dr Hassanaly Abdoulanziz à sa sortie de la CEII. « C'est la mort ou la patrie, nous vaincrons » a encore martelé le candidat Miroïdi Ali Abdallah lors du point de presse.

Riwad

ÉLECTIONS 2024 : J-2

Un scrutin sans les assesseurs des candidats de l'opposition ?

Contrairement aux assesseurs du candidat du pouvoir, ceux des candidats de l'opposition n'ont toujours pas eu leurs accréditations. Le sésame leur permettant d'accéder dans les bureaux de vote et assister au déroulé du scrutin.

C'est l'un des derniers coups de boutoir avant le scrutin du dimanche 14 janvier. Les candidats de l'opposition à la présidentielle de 2024 accusent la Commission électorale de manœuvres dilatoires dans le but d'empêcher leurs assesseurs de pouvoir assister au scrutin du dimanche 14 janvier. Hier jeudi, tous les cinq candidats de l'opposition se sont réunis au siège de la Commission électorale pour faire pression à cette instance, seule habilitée à délivrer lesdites accréditations. « Nous ne quitterons pas ces lieux avant d'obtenir ce que nous voulons », a réagi Mohamed Daoudou alias Kiki, contacté par nos soins. A la question de savoir



Image d'illustration

si lui et ses collègues de l'opposition auraient le temps de distribuer les fameux sésames s'ils venaient à être délivrés, notre interlocuteur se veut combatif : « Qu'ils nous les donne. C'est tout ce qui compte pour l'instant ».

Joint par téléphone, le responsable de la communication de la

Commission électorale, Me Mohamed Abderemane Hilali, rejette la faute aux candidats concernés et défend la Ceni de toute irrégularité. « Nous n'allons pas changer les règles. Il y a des procédures qui ont été mises en place par la Ceni, il faut les respecter. Hier (avant-hier, Ndlr),

nous avons convoqué aussi bien les candidats de la Mouvance présidentielle que ceux de l'opposition. Nous leur avons remis les formulaires d'accréditation pour aller les remplir et les déposer. Ces documents sont des papiers de la Ceni et non pas des candidats. Cependant, ils veulent les

distribuer eux-mêmes alors que c'est le rôle de la Ceni. Je peux comprendre leur inquiétude liée aux délais impartis, mais le processus de distribution se fait auprès des Commissions électorales communales. Pour Mohéli et Anjouan, l'opération a été faite, les formulaires ont été envoyés auprès des Commissions communales. C'est à eux de faire la demande. Pour toute accréditation, il y a toujours une demande, il reste à savoir s'ils l'ont fait ou pas ». Au moment où nous bouclions ces lignes, nous n'étions pas en mesure de connaître la suite de ce énième imbroglio électoral. Jamais une élection n'a soulevé autant de plaintes et de protestations, à deux jours d'un double scrutin sous haute tension.

Andjouza Abouheir

VISA :

Les comoriens doivent désormais payer pour rentrer à Nairobi

L'exemption de visa de Nairobi pour les Comoriens, n'est pas encore appliquée. Depuis quelques jours, plusieurs comoriens sont sommés de payer 30 dollars USD pour l'autorisation entropique de voyage (ETA), avant d'entrer au Kenya.

Alors que les Comores étaient exemptées du visa kenyan depuis trois mois, ils sont désormais obligés d'obtenir comme les autres pays une autorisation entropique de voyage (ETA). Cette procédure qui coûte 30 dollars USD remplace le visa kenyan et engage des formalités qui se font en ligne

dans les 72 heures avant l'arrivée en terre kenyane. Cependant aucune lettre officielle n'a été adressée au gouvernement comorien pour lui faire part de la nouvelle procédure. « J'ai appris cette information comme toi tu l'as appris. On ne nous a pas adressé une lettre officielle pour nous annoncer ce changement », déclare une source qui suit de près ce dossier.

Pourtant les deux pays se sont engagés depuis le 6 juillet 2023, fête d'indépendance de l'Union des Comores de franchir un nouveau palier dans les relations entre les deux pays. Dans un premier temps, le président du Kenya avait annoncé

d'exempter les titulaires de passeports ordinaires des Comores de l'obligation de détenir un visa pour se rendre à Nairobi. Et le président Azali Assoumani a appliqué le principe de réciprocité. L'objectif était de simplifier les déplacements en mettant l'accent sur le développement des échanges commerciaux. Cette facilitation transfrontalière était perçue comme un jalon essentiel pour consolider les relations économiques et culturelles entre les deux pays voisins. Il faut croire que cette exemption n'a pas perduré.

En revanche, depuis une semaine, les comoriens ont été surpris à Nairobi par cette nouvelle procédu-

re. Effectivement, on leur demandait de payer un visa de 30 dollars USD pour entrer à Nairobi. Certains pays qui étaient exemptés de visa comme l'Afrique du Sud et autres pays dénoncent un nouveau système de visa de 50 USD contre 30 USD. Dans le pays, nous avons contacté le ministère de l'intérieur comorien pour plus d'information à ce sujet mais il ne s'est pas encore prononcé. Une source proche du dossier nous informe qu'une lettre a été adressée au gouvernement kenyan afin d'avoir des clarifications. Mais jusqu'à maintenant aucune réponse.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

HABARI ZA UDUNGA

Les valeurs de base

Avons nous une façon à nous de penser les choses, de percevoir le monde, de sentir ce qui nous entoure, nous qui vivons dans les îles de la lune ? Ces questions nous nous les posons dans les moments de doute.

En effet à chaque fois que nous faisons face à un problème, les gens sont consternés par la démarche que nous adoptons pour le résoudre. Il nous faut faire des longs détours, faire des multiples allers et retours et voir à la fin s'il n'y a pas moyen de le contourner. Bref nous nous adonnons à toute une gesticulation intellectuelle avant de nous décider à aller au fond des choses. Ces derniers temps, une réflexion semble s'engager sur l'idée que nous avons des schémas d'organisation qui nous viennent de l'extérieur et que nous appliquons la plupart du temps les yeux fermés. N'étant ni anthropologue, ni ethnologue et encore moins politologue, nous nous contentons de jouer les observateurs engagés si chers à Raymond Aron. Nous nous rendons de plus en plus compte le plus souvent que ces modes d'organisations venant de l'extérieur sont le plus couramment accompagnées de la carotte et du bâton.

L'adoption des changements

venant de l'extérieur ignore souvent le mode d'organisation traditionnel de nos sociétés qui recèlent des modes de gestion spécifiques qu'il convient de temps à autre, de prendre en compte. Loin de nous l'idée de rejeter tout modernisme, ce que nous déplorons, c'est la léthargie qui semble avoir gagné nos chercheurs et grands penseurs en sciences sociales. Et sur ce chapitre il convient de saluer le travail de Damir Ben Ali dans ce domaine.

Cependant, l'on se rend compte que le chemin qu'il a essayé de baliser a été très peu suivi à ce jour par nos chercheurs locaux. Nous sommes en droit de nous interroger sur tout ce qui a été fait depuis l'indépendance. Combien de constitutions avons nous élaborées ? Combien d'accords sur nos désaccords avons nous signés ? Combien d'engagements locaux et internationaux avons nous souscrits ? Combien de discours de bonnes intentions avons nous rédigés et prononcés ? Combien de serments sur le Saint Coran avons nous prêtés ?

Nous avons à combattre une maladie infantile qui fait croire qu'il y aura toujours un bon génie qui viendra nous sortir de notre trou. Il est temps de sortir des sentiers battus et de faire œuvre utile en prenant à bras

le corps les problèmes concrets du pays. Pussions nous avoir un peu de mauvaise conscience pour essayer de donner le meilleur de nous-mêmes aux îles de la lune ?

Dans les îles de la lune, on se rassemble beaucoup plus sur la base d'affinités momentanées que sur des principes ou de valeurs. Ne parlons pas des normes, qui sont le dernier de nos soucis. Or les habitants des îles de la lune ont droit au respect en tant qu'êtres humains doués de ... raison face à ce monde devenu si déraisonnable. Nous savons que dans les îles de la lune, les gens s'accordent plus sur ce qui touche au court terme. Et comme toujours, nous avons tendance à penser que les uns et les autres sont manipulés par quelques mains étrangères. Même si cette explication n'est pas en soi, dénuée de tout fondement.

Nous devons reconnaître que nous sommes passés maîtres dans l'art de créer des situations surréalistes. Nous avons acquis cette capacité extraordinaire de nous muer nous-mêmes en notre propre adversaire. Nous refusons tout simplement de nous appliquer les lois que nous élaborons. Nous voulons vivre sans véritable contrat social. Tout part de là !

Mmagaza

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

UNION DES COMORES

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche
de l'Environnement, du Tourisme
et de l'Artisanat

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

جمهورية القمر المتحدة
الوحدة - التضامن - التنمية
وزارة الزراعة والصيد والبيئة
والسياحة والحرف اليدوية

Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (AEFPF-Comores)

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 590015 5017604 / Projet n°: P-KM-A00-002

Avis d'Appel d'offres international

IAS N° : AOI/BIENS/07/2023/ AEFPP/INRAPE

Acheteur : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche de
l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

Projet : **Projet d'Urgence d'Appui à la Production
Agricole (AEFPF-Comores)**

Intitulé du Marché : **Acquisition des équipements pour
l'opérationnalisation d'un laboratoire d'analyse agro
pédologique en lot unique**

Pays : Union des Comores

Don N° : 590015 5017604

Méthode de passation de marché : Appel d'Offre
International

AOI N° : AON/BIENS/07/2023/ AEFPP/INRAPE

Émis le : 12 janvier 2024

1. Le gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Africain de Développement (BAD) ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet d'Urgence d'Appui à la production agricole aux Comores et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché « **Acquisition des équipements pour l'opérationnalisation d'un laboratoire d'analyse agro pédologique en lot unique** ». Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par Lettre de crédit.

2. Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche de

l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat sollicite des offres sous pli fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'**Acquisition des équipements pour l'opérationnalisation d'un laboratoire d'analyse agro pédologique**.

Lieu de livraison

* Institut National des Recherches pour l'Agriculture, la pêche et l'environnement ;

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'offres International (AOI) ouvert telle que définie dans le Cadre de Passation des Marchés de la Banque2 octobre 2015 du Cadre de passation des marchés applicable conformément à l'accord juridique et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès des bureaux du Projet d'Urgence d'Appui à la Production agricole (AEFPF-Comores) Courriel: aefppcomoresbad@gmail.com/
r.p.m.a.e.f.p.f.c.o.m.o.r.e.s.b.a.d.@.g.m.a.i.l.c.o.m
Nadjib.cnaefppcomores.bad@gmail.com

Téléphone : (+269) 733 12 81/(+269)/(+269) 345 34 69 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Projet AEFPP : sis à la Direction Générale des Ressources halieutiques - Union des Comores ; durant les heures de travail du lundi au vendredi de 8h 30mn à 16h 30m.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être obtenu par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous.

6. Les offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous du Projet AEFPP-COMORES sis à la Direction Générale des Ressources Halieutiques - Union des Comores **au plus tard le 27 février à 14h 00mn heure locale**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous du Projet AEFPP-COMORES sis à la Direction Générale des Ressources Halieutiques Moroni - Union des Comores **le 27 février 2024 à 14h 30mn heure locale**.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de soumission.

8. veuillez noter que le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

9.L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
A l'attention du Coordonnateur National du Projet (AEFPF-Comores)

Cellule d'Exécution du Projet (CEP)

Bureau : sis à la Direction Générale des Ressources Halieutiques

Moroni - Union des Comores

Téléphone fixe : (+269) 773 12 81

Mobile : (+269) 345 34 69

LIBERTÉ RELIGIEUSE

Le département d'Etat surveille les Comores et épargne Israël

C'est par un communiqué du département d'Etat américain signé du secrétaire d'Etat Antony J. Blinken que la nouvelle a été rendue publique. Comme chaque année, les États-Unis font une évaluation dans le monde sur l'Etat de la liberté de culte basée sur une loi américaine sur la liberté de religion (International Religious Freedom Act) adoptée en 1998.

En employant le pronom personnel Je, le chef de la diplomatie américaine, Antony J. Blinken a peut-être voulu montrer tout son engagement et sa préoccupation face à la montée de l'intolérance en matière de pratique religieuse dans le monde. Un engagement noble qui ne devrait faire le sujet d'aucune polémique ni contestation, sauf qu'il est perçu souvent comme une arme contre les opposants de la politique américaine.

Malgré une montée avérée de l'intolérance dans les pays occidentaux, la note du département d'Etat américain reste toujours évasive à ce sujet et parle de violations de « la liberté de religion dans des pays qui ne font pas l'objet de désignations » sans toutefois les nommer.

Par contre on retrouve les classiques, tels que l'Iran, la Corée du Nord, ou l'Érythrée « au titre des pays particulièrement préoccupants pour avoir commis ou toléré des violations particulièrement graves de la liberté de religion » comme on peut lire dans la notice du département d'Etat. Si les Comores sont épargnées dans ce groupe sensible aux yeux du département d'Etat, elles font partie de ceux qui font l'objet d'une surveillance.

« J'ai par ailleurs fait inscrire l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine, les Comores et le Viêt Nam sur la liste des pays faisant l'objet d'une sur-

veillance spéciale pour avoir commis ou toléré de graves violations de la liberté de religion » poursuit le chef de la diplomatie américaine dans son communiqué. L'inscription des Comores dans cette liste est d'autant plus préoccupante que ce pays est connu par tous ceux qui ont eu le privilège de le visiter parmi les plus tolérants de la planète. Les autorités doivent veiller à ce que les Comores sortent vite de cette liste en prenant les mesures nécessaires.

Pour des raisons de réalpolitik, les États-Unis n'ont pas jugés nécessaire de citer Israël dans aucune des deux catégories. Pourtant l'Etat hébreu est souvent cité dans les rapports des organisations internationales des droits de l'homme rien que sur les restrictions faites aux palestiniens à leur accès à l'esplanade des mosquées à Jérusalem. On ose croire toutefois qu'Israël fait partie. « On constate



également d'importantes violations de la liberté de religion dans des pays qui ne font pas l'objet de désignations. Les gouvernements doivent mettre fin aux exactions telles que les agressions contre les membres de communautés religieuses minoritaires et leurs lieux de culte, les violences communautaires et les emprisonnements prolongés pour s'être exprimé de manière pacifique

» de ces pays-là. L'impression de deux poids deux mesures dans ces genres d'études ne fait qu'accroître le gouffre déjà existant entre les pays occidentaux et ceux du sud global, et renforce un peu plus le sentiment que les démocraties sont à géométries variables.

Imtiyaz

ÉLECTIONS 2024 :

L'opposant Achmet Saïd suspecté d'« actes terroristes »

Le parquet de Moroni a communiqué hier sur les raisons de l'arrestation mardi 9 janvier d'Achmet Saïd, leader du mouvement Hury et soutien du candidat à la présidentielle, Salim Issa. Si le procureur assure que le mis en cause « se porte bien », il reste néanmoins silencieux sur son lieu de détention et ce malgré nos relances.

C'est désormais officiel. Les raisons de l'arrestation de l'opposant Achmet Saïd sont connues. Hier jeudi, soit trois jours après l'arrestation, le parquet de Moroni a indiqué dans un communiqué que le leader du mouvement a été arrêté car il projetait de commettre « des actes terroristes ». « Les éléments portés à notre connaissance

indiquent des préparations et des manœuvres visant à commettre des crimes graves, allant jusqu'à menacer la sûreté de l'État. Dans ce contexte délicat, la décision de l'arrestation du Dr Achmet Saïd Mohamed Adamo a été prise. Actuellement, il est en garde à vue, depuis le mardi 9 janvier 2024 », indique Mohamed Djounaid, le procureur de la République de Moroni. « Je souligne que suivant l'article 33 de la loi numéro 21-072 du 29 juin 2021, relative à la lutte contre le terrorisme, son financement et à la répression du blanchiment, la garde à vue peut aller jusqu'à 15 jours ». Parmi les éléments de preuve en question, un message audio prêté à M. Achmet dans lequel on entend une voix qui semble être la sienne appeler à s'attaquer à la Cour suprême



et à la Ceni (lire notre édition d'hier).

Le communiqué rappelle que « courant l'année 2019, des événements troublants ont ébranlé notre pays et qu'à la suite de l'enquête effectuée, une procédure d'information était ouverte et des mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre de cer-

tains individus impliqués dans des tentatives de déstabilisation. Le dossier de la procédure est toujours au niveau du juge d'instruction. Mais que dans un souci de réconciliation nationale et d'instauration d'un climat politique apaisé, les mesures prises au cours de la poursuite ont été allégées afin de permettre aux personnes recherchées de revenir et de participer à la vie politique de manière constructive ». Il se trouve qu'Achmet Saïd fait partie de ces personnes soupçonnées pendant les périodes électorale et post-électorale de 2019. Il a pu regagner le pays il y a quelques mois après un long séjour en France.

Il est à noter que si le parquetier assure que le détenu « se porte bien », il fait néanmoins l'impasse sur son lieu de détention de M. Achmet, et ce

malgré nos relances sur cette question précise. Un silence qui nourrit les doutes quant aux méthodes antidémocratiques qui consistent à détenir et interroger des personnes dans des lieux non règlementaires et par des fonctionnaires non habilités. C'était le cas par exemple de Nazra Saïd Hassani, jeune femme accusée d'avoir arnaqué des dizaines de personnes au moyen d'une pyramide de type Ponzi. Au cours de son procès le 11 novembre, elle a révélé avoir fait les frais de ces méthodes pendant plusieurs jours avant son transfert à la gendarmerie de Moroni. Aux structures de la protection des droits de l'homme d'interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité de se conformer aux conventions internationales ratifiées par l'Etat comorien.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Plus de 24 000 exemplaires du Coran distribués à Moroni



Une cérémonie de distribution du saint coran a eu lieu mardi dernier à l'Ambassade d'Arabie Saoudite à Moroni. 24 000 exemplaires du livre sacré de l'Islam seront distribués aux écoles coraniques, mosquées et associations de bienfaisance. Il s'agit d'un don du roi d'Arabie Saoudite pour la promotion de la lecture et la mémorisation du Coran dans le monde.

24 mille exemplaires du Coran sont distribués par l'ambassade d'Arabie Saoudite en Union des Comores. Il s'agit d'un don du serviteur des Deux

Saintes Mosquées, le roi d'Arabie Saoudite, à travers le Ministère des Affaires Islamiques avec le concours de l'Imprimerie du Saint Coran et des publications du Complexe du Roi Fahd Ibn Abdoul Aziz. Un geste qui rentre dans le cadre des efforts des dirigeants saoudiens pour servir la communauté musulmane en général et les Comores en particulier, afin de prendre soin du livre saint de dans l'impression, la publication et l'enseignement.

La cérémonie de remise a eu lieu mardi 9 janvier au siège de l'ambassade d'Arabie Saoudite à Moroni pour distribuer aux écoles coraniques, mosquées et associations de

bienfaisance dans l'archipel, sous la supervision de l'Ambassadeur Dr Atallah Al-Zayed, qui a confirmé que ce don du Serviteur des Deux Saintes Mosquées de Moroni le Saint Coran est une extension des soins du Royaume pour le Saint Coran et le livre gratuitement aux musulmans du monde entier, en passant en revue les efforts qui ont été déployés. Il faut rappeler que le roi Salman bin Abdulaziz et le prince héritier, Mohammed bin Salman, ont poursuivi l'œuvre de transmission du Saint Coran à chaque musulman, en particulier aux Comores.

Ibnou M. Abdou

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

**Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)**Unité de Gestion de Projet (UGP)
N° CKM 1107 01 R/CKM 1107 02 S**SERVICES DE CONSULTANT****Manifestations d'Intérêt**

Date de l'avis : 28 décembre 2023

Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores a reçu un Co-financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (U.E) pour financer le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) pour un montant de (7 757 009 euros) et le Ministère a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette subvention pour financer ce présent marché « **Recrutement d'un cabinet en charge de la refonte et le développement du site web du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ainsi que la création et la mise en service du site web de l'ARMP des Comores** ».

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux cabinets internationaux et/ou nationaux éligibles, disposant d'une expertise multiple dans les domaines ci-après : (i) **Design et développement web (Wordpress)** ; et (ii) **Déploiement et maintenance du site ; afin d'assurer les missions suivantes : (a) refonte et le développement du site web du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire et (b) création et mise en service du site web de l'ARMP des Comores** ».

L'Unité de Gestion qui est chargée de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) invite les firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Candidats éligibles intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils peuvent justifier qu'ils possèdent des qualifications requises, les références de prestations récentes et similaire (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc).

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr> .

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

* une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

* une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- * De l'ampleur des Marchés : seront notamment considérés les marchés supérieurs à 5 millions de francs comoriens.
- * De la nature des Services : Refonte et le développement du site web /la création et la mise en service du site web.
- * Expérience générale : 05 ans au minimum.
- * Expérience spécifique du Consultant dans le domaine : 2 missions au minimum de développement de site gouvernemental
- * Organisation du consultant : Le candidat doit démontrer au client, son approche d'intervention par rapport aux missions similaires réalisées par une fiche descriptive ou tout autre document faisant référence à son expérience antérieure.
- * Les points forts et les points faible du consultant (expérience similaire en Union des Comores, avec les partenaires au développement...)

Le Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) dressera une liste restreinte de 4 à 6 candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il demandera d'envoyer leurs propositions technique et financière pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses ci-dessous au plus tard, **le Vendredi 19 janvier 2024 à 09 h 30min (heure de Moroni – Comores)**-Email : coordination.pagfcomores@gmail.com, coordon.pagfcomores@gmail.com/copies à coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir toute information supplémentaire à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : **Du lundi au jeudi, de 8h00 à 15h30 (heure locale) et le vendredi, de 8h 00 à 14h30 (heure de Moroni – Comores)**

A l'attention du Coordonnateur National du projet PAGF
Monsieur Ahamada Ali Mmadi
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'indépendance
Unité de Gestion du Projet
BP : 324 Moroni
Moroni - Union des Comores
(Bureau (269) 773 80 67 Mobile : (+269) 332 60 09

MUTATIONS

Trois clubs sanctionnés pour falsifications

Ouverte le 20 décembre dernier et clôturée le 04 janvier, la période des mutations a été comme tous les ans un moment d'anxiété et d'excitation pour les clubs qui voulaient acquérir des nouveaux joueurs soit pour se relancer, soit pour confirmer une première moitié de saison. Des clubs toutefois, commettent des irrégularités qui conduisent à des sanctions très lourdes.

Sous la conduite de la très discrète présidente, Mme Toybat Ansu-Eddine, la Commission du Statut du Joueur relevant de la Fédération de Football des Comores, s'est réunie du 04 au 10 janvier dernier pour statuer sur les dossiers de mutation MERCATO 2024. « Durant les six (06) jours de travail, la commission a eu à traiter plusieurs dossiers mais trois ont été particulièrement sensibles et ont retenu notre attention » peut-on lire

dans son communiqué final.

Les dossiers de l'Union de Sangani, de Citadelle de Mutsamudu et de l'Association Sportive Cosmos ont été scrupuleusement scrutés, car entachés de plusieurs cas de fraudes, ce qu'a pu d'ailleurs constater la commission. « Sur le fond ; entendu que chaque dossier a été traité de façon individuelle avec les éléments de fond à notre disposition. Ayant constaté que les clubs suivants : Union de Sangani, Association Sportive Cosmos, Citadelle de Mutsamudu ont soumis des dossiers respectifs des joueurs (Miftah Mohamed Bacar, Abdou Mouhamadi, Ahmed Razakou) dont les identités ont été falsifiées en étudiant sur le fond des dossiers ».

Après avoir étudié les dossiers de ces trois clubs, la commission a décidé que les clubs Union de Sangani de Mutsamudu, Association Sportive Cosmos et Citadelle de



Football détection des talents (photo archive)..

Mutsamudu écotent d'une amende de 200 000 KMF (Deux cents mille francs comoriens) chacun conformément à l'article 259 alinéa 2 des

RGx. « Pour joueurs fautifs, ils sont suspendus de toutes compétitions officielles pour une durée de deux (2) années (Application de l'article

259 alinéa 1 et 2) ».

La commission a attiré l'attention sur le fait que des joueurs sur d'autres dossiers « ont été suspendus pour toutes la saison concernée, lorsque ces derniers signent deux ou plusieurs mutations au cours de la même période » et que par ailleurs « Les transferts des joueurs effectués par accord des deux clubs via FIFA Connect avant la fin de la période d'enregistrement MERCATO feront l'objet d'un procès-verbal qui sera publié ultérieurement. »

Les joueurs et les clubs sanctionnés ou qui n'ont pas eu gain de cause auront le temps. « Après délibération du présent PV, les clubs et les joueurs auront du 10 janvier au 16 janvier 2024 pour faire recours auprès de la commission national de recours » de saisir la Commission Nationale de Recours (CNR) qui juge en dernier ressort.

Imtiyaz

Communiqué de l'OIF sur les élections du 14 janvier

Déploiement d'une Mission électorale de la Francophonie à Moroni

A l'invitation des autorités comoriennes, la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo, dépêche une Mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion du premier tour des élections présidentielle et des gouverneurs des îles du 14 janvier 2024.

Conduite par M. Laurent Kavakure, ancien ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi, la MEF est notamment composée de M. Joshua Osih, Député à l'Assemblée nationale au Cameroun, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ; Mme Sylvie Naissem, membre de la Cour constitutionnelle de Centrafrique.

La MEF séjournera à Moroni du 8 au 17 janvier 2024. Dans le cadre de cette mission, la délégation rencontrera les principaux acteurs et institutions impliqués dans la préparation et la conduite du processus électoral, les représentants de la société civile ainsi que les partenaires internationaux sur place.

Cette MEF est combinée à l'accompagnement de certains acteurs impliqués dans le processus électoral en cours aux Comores : appui à la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés (CNDHL), aux organisations féminines et de la société civile ainsi qu'aux responsables de médias pour renforcer la sensibilisation et la participation des femmes et des jeunes aux élections, soutenir l'observation électorale nationale et former les journalistes à la couverture équilibrée des activités politiques et à lutter contre la désin-

formation. Le jour du scrutin, les membres de la MEF se rendront dans certains centres et bureaux de vote à Moroni et s'appuieront sur les observations des observateurs électoraux nationaux, partenaires de l'OIF. Cet accompagnement, initié depuis plusieurs mois, appuiera l'évaluation faite par la MEF au regard des engagements de la Déclaration de Bamako du 3 Novembre 2000.

A l'issue du processus électoral, les constats et recommandations de la MEF feront l'objet d'un rapport qui sera transmis aux autorités comoriennes.

L'OIF compte 88 États et gouvernements : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



14 JANVIER
2024

1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS
DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES
ET DES GOUVERNEURS DES ÎLES.



“ Mon choix.
Mon avenir.
je vote! ”



#Elections2024
#MonChoixMonAvenir